

Image not found or type unknown



Sommes réclamées indument par mon agence immobilière

Par **papyjanot**, le **17/12/2012 à 18:10**

bonjour, depuis 2000 mon agence immobilière me fait payer la quittance de loyer, ce qui est contraire à la loi. Y a-t-il une prescription pour réclamer les sommes indument payées à cette agence immobilière ?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **papyjanot**, le **20/12/2012 à 15:24**

[fluo]Bonjour[/fluo]Réponse par moi même: mon agence vien de m'informer qu'elle me remboursait les frais de correspondance indument perçus pendant 153 mois à 3.05€ par mois.... faites le calcul !
Regardez bien vos quittances de loyer !!